

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
27 MARS 2023

Date d'affichage de convocation
27 MARS 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **21**

Votants : **28**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM, Anne DEUDON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD, Brigitte BOUCHET à Fabienne BELLIN-WEILL, Guérigonde HEYER à Jean TANCEREL, Slimane MOALLA à Yolande GROBON, Marie-Pierre STRIOLO à Denis GUYARD, Salem LABRAG à Tristan JACQUES, Charles RENARD à Laurence RENARD

Absente : Caroline LIGNOUX

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 MARS 2023

Objet :

Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles :

- L 2312-1 à L 2312-4 concernant l'adoption du budget,
- L 2321-1 à L 2321-5 concernant les dépenses obligatoires,
- L 2331-1 à L 2331-4 concernant les recettes de la section de fonctionnement,
- L 2331-5 à L 2331-10 concernant les recettes de la section d'investissement,
- L 2331-11 concernant la répartition et le recouvrement de certaines taxes,

VU le débat d'orientation budgétaire intervenu le 6 février 2023,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses,

CONSIDÉRANT que le budget de la commune est voté par chapitre,

VU l'avis de la Commission finances qui s'est réunie le 15 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Article 1 : ADOPTE** les chapitres suivants du budget primitif 2023 pour les recettes et les dépenses, de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

1) Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2023
011 - Charges à caractère général	4 370 666,53 €
012 - Charges de personnel	8 625 000,00 €
014 - Atténuations de produits	375 393,00 €
65 - Autres charges gestion courante	928 697,73 €
66 - Charges financières	34 110,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 900,00 €
68 - Dotations aux dépréciations	44 516,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 554 620,08 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	331 967,55 €
Total dépenses de fonctionnement	18 270 870,89 €

2) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2023
002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement	4 457 339,71 €
013- Atténuations de charges	205 000,00 €
70 - Produits des services	1 228 612,96 €
73 - Impôts et taxes	2 330 798,00 €
731 - Fiscalité locale	7 924 111,03 €
74 - Dotations et participations	1 768 337,94 €
75 - Autres produits gestion courante	206 481,70 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	149 189,55 €
Total recettes de fonctionnement	18 270 870,89 €

3) Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution négatif	0 €		0 €
040- Opérations d'ordre entre sections	149 189,55 €		149 189,55 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	78 152,14 €		78 152,14 €
10 - Dotations fonds divers	172 000,00 €		172 000,00 €
13 - Subvention équipement	3 740,10 €		3 740,10 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	171 654,69 €		171 654,69 €
20 - Immobilisations incorporelles	88 000,00 €	19 436,76 €	107 436,76 €
204- Subventions équipement versées	1,00 €		1,00 €
21 - Immobilisations corporelles	365 617,19 €	61 091,94 €	426 709,13 €
23 - Immobilisations en cours	3 171 981,10 €	3 263 710,19 €	6 435 691,29 €
Total dépenses d'investissement	4 200 335,77 €	3 344 238,89 €	7 544 574,66 €

4) Les recettes d'investissement

Chapitres / articles	Crédits nouveaux	Restes à réaliser 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution d'inv.reporté	789 441,14 €		789 441,14 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 554 620,08 €		3 554 620,08 €
024 - Produits des cessions	1 000,00 €		1 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	331 967,55 €		331 967,55 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales	78 152,14 €		78 152,14 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	459 850,74 €		459 850,74 €
13 - Subventions d'investissement	7 596,00 €	2 321 947,01 €	2 329 543,01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €		0 €
Total recettes d'investissement	5 222 627,65 €	2 321 947,01 €	7 544 574,66 €

Total recettes investissement et fonctionnement : 25 815 445,55 euros
Total dépenses investissement et fonctionnement : 25 815 445,55 euros

- **Article 2 : ADOPTE** le budget primitif 2023 pour un montant total de 25 815 445,55 euros, il est voté au niveau des chapitres tant en section de fonctionnement qu'en investissement.
- **Article 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder, à compter du vote du Budget primitif 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des deux sections, fonctionnement et investissement.

Cette délibération est adoptée par :

- 27 voix Pour

(Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Eliane GOLLIOT, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Guérigonde HEYER, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Marie-Pierre STRIOLO, Salem LABRAG, Charles RENARD, Nicolas LARGESSE, Isabelle SALOME, Jean-Luc FARGIER, Thérèse MALEM, Anne DEUDON)

- 1 Non votant :

(Yolande GROBON)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 29 MARS 2023

Certifiée exécutoire le : 29 MARS 2023

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance



F. DULAC

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).